Règlement
Tombola du jeu de piste

Dimanche 17 septembre 2023

Jeu de piste avec tirage au sort dans le cadre de la Journée sans voiture organisée par la ville de Pantin

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Les ludothèques municipales de la ville de Pantin, ci-après dénommées l'organisateur, organisent un jeu de piste gratuit à l'occasion de la Journée sans voiture.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine à l'exception :

- De toute personne ayant participé à l'élaboration ou la mise en place du jeu,
- De toute personne âgée de moins de 10 ans non accompagnée d'un adulte.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Disponibilité du livret de jeu :

- Le livret de jeu à remplir est disponible sous format papier, distribué auprès des structures suivantes :

Miyam (45, rue Hoche), Ludothèque Cartier-Bresson (34, rue Cartier-Bresson), Cité Fertile (14, avenue Édouard Vaillant), Café eau canal (1/3, avenue Édouard Vaillant), stand Piscine Alice Milliat (49, avenue du Général Leclerc), Ciné 104 (104, avenue Jean Lolive), école Méhul (30, rue Méhul), BLAST (19, rue Charles Auray), Maison de quartier Haut et Petit-Pantin (44, rue des Pommiers), centre culturel Nelson Mandela (7, avenue Aimé Césaire), Maison de quartier Courtillières (1, avenue Aimé Césaire), stand « jeu de piste » (avenue Jean Lolive) et stand « Mario Kart » (42, avenue Édouard Vaillant).

- Des agents de la ville assureront également la distribution : avenue Jean Lolive, avenue Edouard Vaillant, place Olympe de Gouges, place du marché de l'Église et au cimetière Parisien entrée avenue de la division Leclerc.

Période de participation et récupération des tickets de tombola : la participation au jeu de piste est ouverte le dimanche 17 septembre de 11h à 16h30. Les participants pourront accéder à un ticket de tombola par enquête réalisée à partir de 12h sur le stand jeu de piste de l'avenue Jean Lolive et à la maison de quartier des Courtillières, et ce jusqu'à 17h.

Validité de participation : seuls les participants ayant répondu à toutes les questions du livret d'une enquête se verront attribués un ticket de tombola. Il existe 4 enquêtes sur l'ensemble de la ville, les participants pourront donc récupérer jusqu'à 4 tickets de tombola s'ils les réalisent toutes.

ARTICLE 4 : TIRAGE DE LA TOMBOLA

Le tirage de la tombola sera effectué le dimanche 17 septembre à 18h sur la place Olympe de Gouges. Le tirage se fera en présence des participants et sous la responsabilité de l'organisateur.

ATTENTION : Les lots ne seront attribués qu'aux personnes qui détiennent le double du ticket de tombola au moment du tirage au sort. Les lots non réclamés immédiatement seront remis en jeu. La personne détenant le ticket gagnant devra se manifester auprès de l'animateur avant qu'un nouveau tirage au sort ne soit commencé.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Le jeu est doté des lots suivants :

- Deux vélos adultes
- Un vélo enfant
- Des kits écologie
- Des bons d'achat chez différents commerçants de la ville

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. En cas d'impossibilité de pourvoir le lot prévu (difficulté d'approvisionnement, force majeure...) l'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra réclamer à l'organisateur aucune indemnité à ce titre.

ARTICLE 6 : APPLICATION DU RÈGLEMENT

- La participation à la tombola implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.
- Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.
- Toute fraude, triche, trouble au bon déroulement du jeu ou non-respect du règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu.